

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00698 Numéro SIREN : 793 806 803 Nom ou dénomination : A8 DRIVE
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt 131



Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01102019	et clos le	30092020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AB DRIVE 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES			
SIRET	7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1	Mél :	franck.azria@wanadoo.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Restauration de type rapide	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	55 253
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA
---	-----	---	-----	--	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télécharger le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Mr Gérard FANTINO 11 Boulevard Foch Le Varèse 06600 ANTIBES Tél: 0493344440	11, Boulevard Foch 06600 ANTIBES 04 93 34 74 40
OGA/OMGA	Viseur conventionné
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Date: 10122020
	Lieu: ANTIBES
	Qualité et nom du signataire: Mr AZRIA Franck, Président
	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Certifié sincère et véritable
le gérant

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	7 703	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	7 703		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)		7 703	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
Franck AZRIA Directeur Général	100				2 182		
40 AVENUE DES CACTUS 06160 JUAN LES PINS							

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
HBR 50, Avenue Wilson 93214-LA PLAINE SAINT DENIS	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
RN 285, Route du Cannet 06250 MOUGINS	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVEdu 01/10/2019Adresse 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBESau 30/09/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	Mr BARBIERE René Directeur				15, Avenue Frédéric Mistral 06150 CANNES LA BOCC			
2	Mme IFERGAN Christèle Comptable				13, Avenue Clément Massier 06220 GOLFE JUAN			
3	Mr RIGOLLIER Christophe Manager Certifié BK				23, Avenue Justinia 06400 CANNES			
4	Mr AZRIA Florian Manager Certifié BK				44, Avenue des Cactus 06600 ANTIBES			
5	Mme BARRIONUEVO Stéphanie Manager Certifié BK				22, Rue de Roquebilière 06150 CANNES LA BOCCA			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	39 580			39 580				39 580
2	25 659			25 659				25 659
3	16 170			16 170				16 170
4	23 220			23 220				23 220
5	23 052			23 052				23 052
6								
7								
8								
9								
10								
**	127 681			127 681				127 681

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	709
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	873
Total	1 582

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ③	
- de l'exercice . 2020 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	129 263	- de l'exercice . 2020 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	107 658	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À ANTIBES le 10/12/2020	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

SAS A8 DRIVE

Adresse

2 7 9 3 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc

Code postal

0 6 6 0 0

Ville

ANTIBES

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE

Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

Période de référence

0 1 / 1 0 / 2 0 1 9 3 0 / 0 9 / 2 0 2 0

Date de cessation

WW / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur Ajoutée

A2

946 491

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

2 202 011

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence du groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A ANTIBES

DATE 10/12/2020

SIGNATURE

Mr AZRIA Franck

Président

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES Date de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 0 1 0 9 2 1 0 2 1 0	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	495 750	371 152
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	357 978	263 230
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT	AU	411 819	321 182
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	411 819	321 182
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 265 547	955 564
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	18 568	18 568
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	BX	BY		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	4 550	4 550
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
Comptes de régularisation	DIVERS	CD	CE	212	212
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	212	212
	Disponibilités	CF	CG	540 021	540 021
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 753	17 753
	TOTAL (III)	CJ	CK	581 105	581 105
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 846 652	1 536 670
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	
Immobilisations :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....10 000...)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(130 903)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(55 253)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(175 156)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	956 367		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	413 030		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	210 599		
	Dettes fiscales et sociales	DY	131 830		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 711 826			
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 536 670			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 182 048			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
			Exercice N						Total		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	604	FB		FC	604			
	Production vendue	biens *	FD	1 495 650	FB		FF	1 495 650			
		services *	FG	705 756	FH		FI	705 756			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 202 011	FK		FL	2 202 011			
	Production stockée *						FM				
	Production immobilisée *						FN	5 000			
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	87 289			
	Autres produits (1) (11)						FQ	7 028			
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 301 328			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	504			
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	592 911			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(8 984)			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	708 785			
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	44 139			
	Salaires et traitements *						FY	573 544			
	Charges sociales (10)						FZ	88 687			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	154 094			
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	202 200			
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 355 879				
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(54 550)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 462			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
			Total des produits financiers (V)				GP	1 462			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	12 736			
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
			Total des charges financières (VI)				GU	12 736			
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(11 274)				
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(65 825)				

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	11 025		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	11 025		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	454		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	454		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)			HI	10 571		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 313 815		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 369 069		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)			HN	(55 253)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	5 928	
			— Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMB innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	87 289	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	195 337	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
	obligatoires		A9			
(13)	Dont cotisations facultatives Madelin	A7				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
		TOTAL I						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	495 750	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	350 868	KT		KU	7 110	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	367 925	KW		KX	313	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	43 580	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	762 373	LO		LP	7 423	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 258 123	ØH		ØJ	7 423		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	495 750	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	357 978	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	368 238	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	43 580	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	769 797	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	1 265 547	ØM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE	71 726	PF	52 872	PG		PH	124 598
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	43 799	QA	50 949	QB		QC	94 748
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	34 580	QE	43 001	QF		QG	77 581
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 783	QM	7 272	QN		QO	13 055
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	84 162	QV	101 222	QW		QX	185 384
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	155 888	ØP	154 094	ØQ		ØR	309 982

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorpo- relles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A8 DRIVE</u>							Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF					
	- financières	UG	UH					
	- exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	10	10			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	VM					
		VB	1 182	1 182			
		VN					
		VP	3 164	3 164			
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	194	194			
	Charges constatées d'avance	VS	17 753	17 753			
	TOTAUX		VT	22 304	VU	22 304	VV
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	956 367	426 589	464 231	65 547	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	210 599	210 599			
Personnel et comptes rattachés		8C	52 549	52 549			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	65 326	65 326			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 955	13 955			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	413 030	413 030			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 711 826	VZ	1 182 048	464 231	65 547
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	351 710	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	413 030	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	79 542	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐ *		Exercice N clos le : 13/01/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8	
			- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	
II. DÉDUCTIONS						WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
			- imposées au taux de 0 %			WH	
			- imposées au taux de 19 %			WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY
	Majoration d'amortissement *						XD
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 209 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
2FUI-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia B)	YB			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia D)	YD			Créance déduite par le report en année de déficit	ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						Y3	
TOTAL II						XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO	
						55 253	

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	136 206			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5				
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	136 206			
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	55 253			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	191 459			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	61 757			
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
					– Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(130 903)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(130 903)		Report à nouveau	ZG	(130 903)				
								TOTAL II	ZH	(130 903)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR	1 341			
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	– Sous-traitance						YT	80 941			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	221 939			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	48 404			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 093			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	350 408			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	708 785			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	15 593			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	28 546			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	44 139			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	219 367			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	225 896			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	613 136			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,20 %			
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL						
		Plus-values à 19 % JM	Imputations JC								
Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO								
		Plus-values à 19 % JP	Imputations JF								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (ventilation partant de)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées	Imposition répartie				
au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 4			
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 5			
	1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI)	N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

9

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ①		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A8 DRIVE</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01102019 et clos le: 30092020						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								YP	27,00		
Dont apprentis								YF			
Dont handicapés								YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	2 202 011		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT			
TOTAL 1								OX	2 202 011		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	7 028		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE	5 000		
Subventions d'exploitation reçues								OF			
Variation positive des stocks								OD	8 984		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT			
TOTAL 2								OM	21 012		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								ON	699 090		
Variation négative des stocks								OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	375 242		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	202 200		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY			
TOTAL 3								OJ	1 276 532		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	946 491		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA	946 491		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	Effectifs au sens de la CVAE *		EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								HX			
Période de référence				GY		/		/			
Date de cessation				HR		/		/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092020

N° SIRET 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie) 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL 06600 VILLE ANTIBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AZRIA Prénom(s) Franck

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance: Date 12/09/1960 N° Département 99 Commune Tunis Pays

Adresse : N° 40 Voie AVENUE DES CACTUS

Code Postal 06160 Commune JUAN LES PINS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464																					
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)																								
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice																								
A- Règles de droit commun																								
Charges financières nettes de l'exercice		a																						
EBITDA fiscal de l'exercice		b																						
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		c																						
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé																								
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise		d																						
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé		e																						
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)		f																						
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation																								
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g																						
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h																						
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report																								
A- Suivi des charges financières nettes en report																								
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i																						
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j																						
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k																						
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (l) - (j) + (k)		l																						
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																		
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																							

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

30092020

N° SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie)

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claude

Centre Galaxy - bloc A

06600

06600 ANTIBES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

édité le 10/12/2020

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 10/12/2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 536 669,93 E.

Le résultat net comptable est une perte de 55 253,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/12/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 10/12/2020

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

Le 1er confinement 2020 a débuté le 17/03 au matin jusqu'au 28/05. Le BK Mougins a rouvert ses portes le 28/05 au matin, soit 72 jours de confinement.

L'annonce soudaine de la fermeture totale du restaurant nous a obligé à détruire environ pour 5.000 euros de marchandises (frais et ultra frais) qui se sont périmées dans la semaine suivant la fermeture. Par ailleurs, et ceci afin de maintenir en l'état les divers équipements du restaurant, 2 visites hebdomadaires ont été organisées sur les 9 semaines de confinement pendant lesquelles nous avons du tirer des tourelles à boissons à chaque visite, environ 5 litres de chaque boisson, pour éviter que les canalisations des "soft drink" ne se bouchent (coca, fanta, sprite, coca zéro, ice tea).

Les pertes de CA enregistrées sur les mois de mars à juin 2020 ont été les plus importantes depuis la reprise en franchise du site le 01/07/2013.

- mars (15 jours de fermeture) : - 58.74 %
- avril (fermé tout le mois) : -100 %
- mai (27 jours de fermeture avec une réouverture partielle le 28/05 uniquement Drive et livraison domicile) : -89.69 %
- juin (réouverture partielle de la salle avec filtrage à la porte et service à table) : - 18.45 %

Afin de faire face à ces violentes baisses de CA et donc de trésorerie, nous avons dû puiser dans les réserves de l'entreprise (placées en dépôt à terme) afin de pouvoir faire face aux paiements des charges fixes de la société.

Nous avons aussi bénéficié de toutes les aides mises à la disposition des entreprises fermées administrativement :

- mise en chômage partiel de la totalité du personnel à partir du 17/03 et pendant toute la durée de fermeture
- report immédiat des paiements URSSAF à compter du mois de février
- report des paiements des caisses de retraite
- report du paiement des factures ENGIE
- report des 23.00% de redevance dues sur le CA aux franchiseurs des mois de février et mars
- obtention de l'exonération des charges patronales de février à mai
- obtention de la "pause" des emprunts dus au crédit agricole et donc report de 6 mois des prélèvements de avril à septembre 2020
- obtention d'un PGE de 250.000 euros

Par ailleurs, et afin d'alléger les pertes de l'entreprises et d'aider sa trésorerie, le gérant a pris la décision depuis le mois de mars de ne plus se verser d'émolument de gérance (de mars à décembre 2020)

L'ensemble de ces mesures nous ont permis de passer le moins mal possible ce premier confinement et de pouvoir redémarrer avec des ressources de trésorerie le déconfinement.

A la date d'établissement de la présente annexe, sur le mois d'octobre 2020, une nouvelle période de couvre feu, de fermeture administrative et de restriction de déplacement s'est ouverte, avec de nouvelles conséquences sur l'exploitation du nouvel exercice.

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 10/12/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 265 547 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	495 750			495 750
Immobilisations corporelles	762 373	7 424		769 797
Immobilisations financières				
TOTAL	1 258 123	7 424		1 265 547

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 309 982 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	71 726	52 872		124 598
Immobilisations corporelles	84 162	154 094		185 384
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	155 888	206 966		309 982

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	495 750	124 598	371 152	9 ans
Materiel industriel	7 351	3 278	4 073	3 à 5 ans
Equipement bk	125 740	31 758	93 982	3 à 7 ans
Equipement cuisine bk	224 887	59 712	165 175	7 à 9 ans
Amenagement bk	368 238	77 581	290 657	5 à 9 ans
Mat de bureau informatique	28 886	7 219	21 667	7 ans
Mat de bureau et info. bk	14 694	5 836	8 858	3 à 5 ans
TOTAL	1 265 547	309 982	955 564	

3.2 - Etat des créances = 22 304 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	22 304	22 304	
TOTAL	22 304	22 304	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 377 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 164
Disponibilités	212
TOTAL	3 377

3.4 - Charges constatées d'avance = 17 753 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 10/12/2020

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 1 711 826 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	956 367	426 589	464 231	65 547
Dettes financières diverses	413 030	413 030		
Fournisseurs	210 599	210 599		
Dettes fiscales & sociales	131 830	131 830		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 711 826	1 182 048	464 231	65 547

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 100 347 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	7 847
Fournisseurs	11 765
Dettes fiscales & sociales	80 735
Autres dettes	
TOTAL	100 347

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 10/12/2020

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 202 011 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	604	0,03 %
Ventes de produits finis	1 495 650	67,92 %
Prestations de services	691 088	31,38 %
Produits des activités annexes	14 668	0,67 %
TOTAL	2 202 011	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 10/12/2020

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 3 377 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	3 164
Formation professionnelle(44871500)	3 164
Disponibilités :	212
Dat interets a recevoir(50880000)	212
TOTAL	3 377

8.2 - Charges constatées d'avance = 17 753 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avance(48600000)	17 753
TOTAL	17 753

8.3 - Charges à payer = 100 347 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	7 847
Associés interets courus(45580000)	7 847
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	11 765
Fourn factures non parvenues(40810000)	11 765
Dettes fiscales et sociales :	80 735
Pers congés à payer(42820000)	47 505
Primes pfa(42830000)	5 044
Org. soc. congés à payer(43820000)	14 252
Prime charges pfa(43830000)	1 891
Taxe professionnelle à payer(44860200)	5 632
Taxe apprentissage à payer(44861400)	2 199
Prov effort construction(44861600)	4 213
TOTAL	100 347

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Présenté en EUROS

Edité le 10/12/2020

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 9 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 202 011	2 254 945	1 983 597	2 581 134	2 539 645
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	98 841	1 400	41 551	119 694	88 989
c) Impôt sur les bénéfices			2 469	17 837	11 859
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	98 841	1 400	39 082	101 857	77 130
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-55 253	-130 903	36 345	96 760	72 630
f) Montants des bénéfices distribués		36 345	96 750	72 630	109 676
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	988	14	391	1 019	771
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-553	-1 309	363	968	726
c) Dividende versé à chaque action		363	968	726	1 097
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	27	25	26	26	24
b) Montant de la masse salariale	573 544	584 441	381 677	519 920	490 191
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	88 687	120 036	79 867	97 174	99 519

Observations complémentaires

A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 - ANTIBES

RCS ANTIBES B 793 806 803

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'An Deux Mille Vingt,
Et le 3 Décembre
A 10 heures,

L'associé unique de la Société "A8 DRIVE", a tenu spontanément l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Etait présent ou représenté :

Monsieur Franck AZRIA
Propriétaire de 100 actions,
Numérotées de 1 à 100 inclus,
ci

100 Actions

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 Actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck AZRIA, Président associé, qui déclare accepter lesdites fonctions.

Le Président constate que l'ensemble des parts représentées est égal à 100 sur un total de 100. En conséquence, il déclare l'assemblée valablement constituée et en état de délibérer en la forme ordinaire sur l'ordre du jour qu'il rappelle :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.



1

Le Président rappelle qu'il s'agit là du septième exercice social.

Enfin le Président décide de passer au vote des résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique donne acte au président du fait que l'ensemble des formalités d'information et de convocation des associés a bien été respecté, conformément à la Loi et aux statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport au président, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils viennent de lui être présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'une perte de 55.253 €uros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- *Au poste « Report à nouveau ».*

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

QUATRIEME RESOLUTION

Pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, l'associé unique donne quitus entier et définitif au président, et approuve le fait qu'aucune rémunération ne lui est versée, seule une participation aux frais de déplacement de représentation et de mission à hauteur de 2.182 €uros lui ayant été versée.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ÊTRE ADOPTÉE, L'ASSOCIÉ UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les facturations intervenues entre la société A8 DRIVE et les sociétés FAR et CALIFORNIA BURGER par application du protocole intervenu entre les six sociétés le 1^{er} Juillet 2013.



Ces facturations ont été les suivantes :

- La société FAR a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 54.035,65 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société FAR la somme de 8.056,55 Euros TTC,
- La société CALIFORNIA BURGER a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 45.974,47 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société CALIFORNIA BURGER la somme de 4.553,22 Euros TTC,

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE AYANT LE MEME GERANT.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération des apports en compte courant des associés au taux de 1,20 % l'an.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

SEPTIEME RESOLUTION

La rémunération du compte courant de Monsieur Franck AZRIA qui s'est élevée à la somme de 7.847 Euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 est approuvée.

A ce propos, il est précisé que Monsieur Franck AZRIA entend opter pour le prélèvement libératoire de 18 % outre 11 % au titre de la C.S.G et du C.R.D.S qui seront payés directement par la Société.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PRENDRE PART AU VOTE.

HUITIEME RESOLUTION

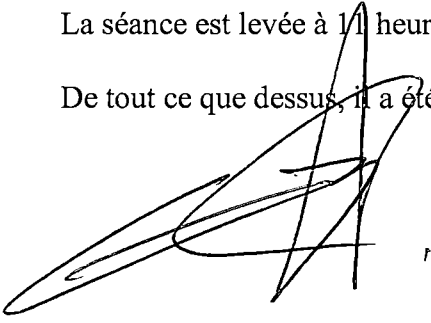
L'associé unique prend acte qu'il n'y a aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE.



La séance est levée à 11 heures, plus rien n'étant à l'ordre du jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 – ANTIBES

RCS ANTIBES B 500 898 085 (2007 B 813)

RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réuni en assemblée générale, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos 30 septembre 2020, et obtenir tous éclaircissements sur les affaires sociales au cours de cet exercice, qui constitue le huitième de notre société.

Pour votre information, il vous a été adressé avec le présent rapport tous les autres documents prévus par la Loi, savoir le bilan, le compte de résultat, les annexes et le texte des projets de résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre société ont été établis selon les règles comptables habituelles en la matière et identiques à celles utilisés au cours de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître une perte comptable de 55.253 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts et comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Les tableaux ci-dessous permettront d'apprécier les principaux chiffres de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

EXERCICE	31/XII/2020	31/XII/2019	Variation
C.A.	2.202.011 €	2.254.945 €	-2,34 %
Charges d'exploit°	2.355.879 €	2.411.377 €	-2,30 %

Subventions d'Exploitation°	0 €	26.641 €	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	87.289 €	3.995 €	2.084,95 %
Autres Produits	7.028 €	4.273 €	64,47 %
Résultat d'exploit°	-54.550 €	121.522 €	- 55,11 %
Résultat financier	-11.274 €	-10.252 €	9,96 %
Résultat courant avant impôts	-65.825 €	-131.775 €	-50,04 %
Résultat exceptionnel	10.571 €	872 €	1.112,27 %
Impôts Société	0 €	0. €	-
RESULTAT	- 55.253 €	- 130.903 €	- 57,79 %

Le chiffre d'affaires de notre société, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'est élevé à la somme de 2.202.011 Euros, connaissant ainsi une baisse de 2,34 % par rapport à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Dans le même temps, les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 2.355.879 Euros, connaissant ainsi une baisse de 2,30 % par rapport à celles enregistrées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette progression à la baisse est similaire à celle du Chiffre d'Affaires.

Il conviendra pour l'avenir que la tendance enregistrée par les charges d'exploitation soit, soit conforme à celle du Chiffre d'Affaires, soit s'il s'agit d'une augmentation, inférieure à cette augmentation ou s'il s'agit d'une baisse, supérieure à cette baisse.

En conséquence du chiffre d'affaires, des charges d'exploitation, des reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges et des autres produits, le résultat d'exploitation s'élève à la somme de -54.550 Euros qui après imputation du résultat financier à hauteur de -11.274 Euros ressort en un résultat courant avant impôt de -65.825 Euros et qui après imputation du résultat exceptionnel à hauteur de 10.751 Euros ressort en une perte de 55.253 Euros.

Le poste de charges d'exploitation le plus important est constitué par les autres achats et charges externes qui se sont élevés à la somme de 708.785 Euros.

Le deuxième poste le plus important, étant le poste des achats de matières premières et autres approvisionnements, s'est élevé à la somme totale de 592.911 Euros.

Au total, la masse salariale, charges sociales comprises, s'est élevée à la somme de 662.231 Euros alors qu'elle avait été de 704.477 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 connaissant ainsi une baisse de 5,99 % ,alors qu'elle avait connu une hausse de 52,65% au cours du précédent exercice .

La marge brute de notre entreprise est donc de 73,64 % au cours de l'exercice écoulé alors qu'elle avait été de 73,58 % au cours du précédent exercice. Elle traduit donc une stabilité de notre entreprise.

La marge brute d'autofinancement ou cash-flow s'est élevée à la somme de 98.841 €uros, calculée de la manière suivante :

Résultat net	(55.253) €uros
Variation des provisions	0 €uro
Variation des amortissements	154.094 €uros

L'actif circulant, au sens du décret du 29 novembre 1983, a été le suivant :

ACTIF CIRCULANT (article 11 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Stock & en-cours production	18.568	9.584	8.984
Avances. & acomptes versés s/ cdes.	0	0	0
Créances	4.550	30.109	(25.559)
Valeurs mobilières placement	212	61	151
Disponibilités	540.021	324.210	215.811
TOTAUX	563.351	363.964	199.387

Les dettes de notre société se sont établies au cours de l'exercice écoulé de la manière suivante :

DETTES	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Emprunts & dettes établis. Crédit	956.367	698.956	257.411
Emprunts & dettes financières diverses	413.030	668.179	(255.149)
Avances & acomptes reçus/cdes	0	0	0
Fournisseurs et rattachés	210.599	138.886	71.713
Dettes fiscales & sociales	131.830	93.340	38.490
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	5.571	(5.571)
TOTAUX	1.711.826	1.604.932	106.894

Les capitaux propres, au sens de la définition du décret du 29 novembre 1983, peuvent être calculés de la manière suivante :

CAPITAUX PROPRES (article 13 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Capital souscrit, appelé, versé	10.000	10.000	0
Primes d'émission & assimilées	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0

Résultat en instance affectation	(55.253)	(130.903)	75.650
Subventions investissements	0	0	0
Réserves	1.000	1.000	0
Provisions pour risque	0	0	0
TOTAUX	(44.253)	(119.903)	75.650

Afin de respecter les dispositions légales, nous vous précisons les points ci-après :

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents (Article 243 du CGI) :

- Mise en distribution de 72.630 Euros en 2017 au titre des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 attribués en totalité à Monsieur Franck AZRIA.
- Mise en distribution de 96.760 Euros en 2018 au titre des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 attribués en totalité à Monsieur Franck AZRIA.

- Prise de participation ou de contrôle : Néant ;
- Activité des filiales et des sociétés contrôlées : Néant ;
- Régularisation des participations croisées : Néant.

II - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966)

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par l'article L.223-19 du Code de commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) et de ce fait soumises à votre ratification, que nous vous demandons de bien vouloir accorder conformément au projet de résolution transmis.

III - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte de 55.253 Euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau ».

IV – RESOLUTIONS PARTICULIERES.

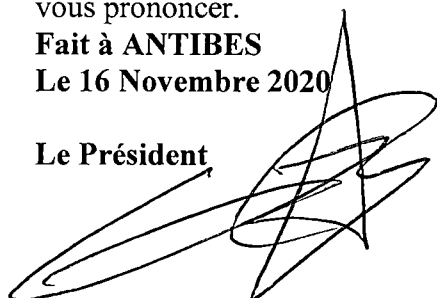
Néant

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à ANTIBES

Le 16 Novembre 2020

Le Président



A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin de Saint Claude
06660 – ANTIBES

RCS ANTIBES B 793 806 803

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE **SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR** **L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les *articles 50 de la Loi du 24 Juillet 1966 et 35 du Décret du 23 mars 1967*, relatifs aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

Au cours de cet exercice, il y a trois conventions répondant à cette définition, savoir :

1^{ère} CONVENTION

Il s'agit des facturations intervenues par application du protocole d'accord intervenu le 1^{er} Juillet 2013 entre les sociétés A 8 DRIVE, FAR et CALIFORNIA BURGER.

Ces facturations ont été les suivantes :

- La société FAR a facturé à la société A8 DRIVE pour un montant total de 54.035,65 Euros TTC ;
- La société A8 DRIVE a facturé à la société FAR pour un montant total de 8.065,55 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société CALIFORNIA BURGER pour un montant total de 4.553,22 Euros TTC,
- La société CALIFORNIA BURGER a facturé pour un montant total de 45.974,47 Euros TTC.

2^{ème} CONVENTION

Le compte courant de Monsieur Franck AZRIA figure au passif arrêté à la date du 30 septembre 2020 pour une somme de 405.183,10 Euros.

Dans l'exercice ce compte a enregistré les mouvements suivants :

.../...



Solde Début exercice		660.476,02
Emoluments gérance		
Intérêts sur compte courant		7.703,40
CSG non déductible		
Dividendes distribués		
Prélèvement libératoire		
Apport		
Remboursement	262.996,32	
Solde Fin Exercice		405.183,10

3^{ème} CONVENTION

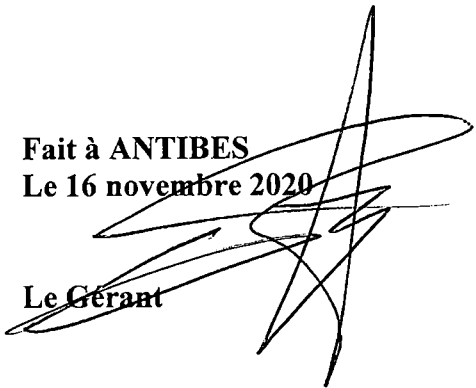
Il s'agit de la rémunération et des différentes sommes versées à votre serviteur soit :

- 2.182 Euros à titre de remboursement des frais de déplacement.

Nous vous rappelons que l'associé concerné par ces contrats ne pourra pas prendre part au vote.

Fait à ANTIBES
Le 16 novembre 2020

Le Gérant



A8 DRIVE - FACTURATION FAR 01/10/2019 AU 30/09/2020

DATES	N°	MONTANT T.T.C	Refac CP RIGOLLIER	Refac Primes SNARR	RETRO CATEQUIP	CHARGES CP CHIOCHINI	Marchand ises	TECHNICIEN MACHOU	ESSEN CE	MONTANT H.T	TVA
31/12/19	2019-12-001	332,06			276,72					276,72	55,34
31/03/20	2020-03-001	5 342,15	5 342,15							5 342,15	
31/05/20	2020-05-001	2 382,34					2 258,14			2 258,14	124,20
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
TOTAUX		8 056,55	5 342,15	0,00	276,72	0,00	2 258,14	0,00	0,00	7 877,01	179,54

2/2

CALIFORNIA - FACTURATION A8 DRIVE 01/10/2019 au 30/09/2020

DATES	N°	MONTANT T.T.C	salaires audrey robert	SALAIRE MARMONTE L	SFR	DEPLACE M L MARMONT EL	REFAC CP PATRON	REFAC JELASSI	RETRO SALAIRES + CHARGES	LOCAL ARCHIVE S	LOCAL ARCHIVES CHARGES	MONTANT H.T	TVA
31/10/19	2019-10-001	540,66	450,55									450,55	90,11
31/10/19	2019-10-03	2 767,64		2 211,50	11,25	88,09						2 310,84	456,80
30/11/19	2019/11/03	5 601,99		4 556,75	11,25	105,46						4 673,46	928,53
30/11/19	2019-11-004	988,57	823,81									823,81	164,76
31/12/19	2019/12/003	2 817,72		2 238,53	12,07	102,43						2 353,03	464,69
31/12/19	2019/12/001	670,67	558,89									558,89	111,78
31/01/20	2020-01-001	694,96	579,13									579,13	115,83
31/01/20	2020/01/03	2 915,88		2 315,90	11,25	107,98						2 435,13	480,75
29/02/20	2020-02-001	695,03	579,19									579,19	115,84
29/02/20	2020/02/03	2 909,70		2 316,07	11,31	102,31						2 429,69	480,01
31/03/20	2020-03-001	594,20	495,17									495,17	99,03
31/03/20	2020/03/03	2 533,32		2 059,22	12,04	41,91						2 113,17	420,15
30/04/20	2020-04-01	3 541,50					3 541,50					3 541,50	
30/04/20	2020/04/03	794,40		622,75	11,25	29,52						663,52	130,88
31/05/20	2020/05/01	1 681,36		1 337,40	11,25	55,78						1 404,43	276,93
30/06/20	2020-06-003	2 721,34						2 267,79				2 267,79	453,55
30/06/20	2020/06/01	3 210,58		2 586,06	11,64	81,78						2 679,48	531,10
31/07/20	2020/07/01	2 879,16		2 316,07	11,35	75,72						2 403,14	476,02
31/08/20	2020/08/01	2 879,18		2 316,07	11,25	75,84						2 403,16	476,02
31/08/20	2020-08-003	694,96	579,13									579,13	115,83
30/09/20	2020/09/01	2 876,68		2 316,06	11,25	73,36						2 400,67	476,01
30/09/20	2020-09-003	964,97	847,40									847,40	117,57
TOTAUX		45 974,47	4 913,27	27 192,38	137,16	940,18	3 541,50	2 267,79	0,00	0,00	0,00	38 992,28	6 982,19

A8 DRIVE - FACTURATION CALIFORNIA 01/10/2019 au 30/09/2020

DATES	N°	MONTANT T.T.C	Refac CP JELASSI	Refac Prime SNARR	LOYER TOURRAD ES	TECHNIC IEN MACHOU	ESSENC E	RIGOLLIER	RETRO CATEQUIP	MONTANT H.T	TVA
31/12/19	2019-12-002	332,06							276,72	276,72	55,34
31/07/20	2020-07-001	4 221,16	4 221,16							4 221,16	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
TOTAUX		4 553,22	4 221,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276,72	4 497,88	55,34

